



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR L'EQUIPEMENT
RURAL

Siège administratif : 31, rue des Clavières / B.P n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

**COMITE SYNDICAL
du 2 AVRIL 2021**

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Date de convocation : 26 mars 2021	Nombre de délégués en exercice : 194
Date d'affichage : 16 avril 2021	Nombre de présents : 83
Secrétaire de séance : Alain GUILLON	Nombre de pouvoirs : 6
Secrétaire auxiliaire : Nathalie DURAND	Nombre de votants : 87

L'an deux mil vingt et un, le deux avril à quatorze heure trente, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

⇒ Présent(e)s :

ROYER Patrick – **Président**.

BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick - COLAS Josette– **Vice-Président(e)s**.

ABAUX Brigitte – AUBINEAU Francis – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Marie – BEAU Jacky-
BOSSEBOEUF Jean-Claude - BREGEAUD Louis – BRIS Thierry - BUJAULT Jean – CAILLE Gérard -
CATHELIN Alain – CERTAIN Alain –CHARLET Philippe – CHARTRIN Noémie – CHEMIN
Dominique- CHOCARNE Alain - COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – COURTIoux Vincent
- COUTURIER Stéphane – COX Nathalie – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude - DEBIAIS René
- DESROSES Marie-Renée – DEVERGE Christian- FAIDEAU Philippe – GAUTHIER Jean-Claude –
GENET Dominique- GEORGES Alain – GERMANAUD Franck –GRANGEON Jacky – GREGOIRE
Claude – GRIMAUD Serge – GUILLON Alain- HAQUET Lydia – HERAULT Gilles – HURBE
Frédéric – JARRY Frédéric- LARY Jean-Claude – LATU Roland – LAVILLE Bruno – LEFEVRE
Gérard – MAILLET Hugues – MARTIN Christophe – MARTINIERE Pierre- MASSONNET Laurent
– MERLE Bernard –MINOT Patrick – MONTEILLER Brigitte- MORILLON Gérard - MOULIN
Denis - PERIVIER Joël - PETIT Adeline – PEYRAT Alain – PHILIPPAULT Daniel – PIERRON
Frédéric - PLACENT Jacques – PORTE Michel – POUILLAUDE Aurélien- PREHER Pierre-Charles
– PUYDUPIN Bruno – MONTEILLER Brigitte- RANDOUX Stéphane – REIX Jean-Paul– RIOULT
Christine – ROBIN Xavier – ROTUREAU Bernard - SIROT Dominique – TANGUY Jacques –
TEXIER Frédéric - THEFAUT Roselyne – THIMONIER Daniel- VALLADE Michel- VAUZELLE
Flavien- VAUZELLE Florence- VINCENT Jacques – WUYTS LEPAREUX Véronique – **Membres du
Comité**.

⇒ Délégué(e)s ayant donné pouvoir :

De AUDOUX François à TEXIER Frédéric – De CORDEAU Jean-François à COLAS Josette – De
DUPUY Pascal à CERTAIN Alain – De GIRARDEAU Jules à BOSSEBOEUF Jean-Claude - De
SIROT Régis à DAVIAUD Claude – De WAXON Franck à JARRY Laurent

N°C20210402_029 : Assemblée Générale
Désignation d'un secrétaire de séance, approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2020 et présentation des décisions prises par le Président et le bureau syndical dans le cadre des délégations

Nombre de délégués en exercice : 194	Pour :
Nombre de présents : 83	Contre :
Nombre de pouvoirs : 6	Abstention(s) :
Nombre de votants : 89	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,*
- Vu** *la délibération du comité syndicat n°C20201005_054 en date du 5 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau syndical,*
- Vu** *l'article R2196-1 du Code de la Commande Publique relatif à la mise à disposition des données essentielles.*

Les conditions de quorum étant réunies, le Président ouvre la séance de l'Assemblée générale.

Monsieur Alain GUILLON, délégué de la Commune de La Trimouille, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2020 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour :

- > Approbation du compte de gestion 2020
- > Adoption du compte administratif et affectation des résultats 2020
- > Présentation et vote du budget pour l'année 2021
- > Modification du tableau des effectifs
- > Mise en œuvre d'un Contrôle Allégé en Partenariat (CAP) concernant les dépenses du chapitre 012 « Charges de personnel »
- > Adhésion du Syndicat à l'Association des Maires de la Vienne
- > Questions diverses
- >

Par ailleurs, le Président rend compte des décisions prises par lui-même et le Bureau Syndical en vertu des délégations consenties par le Comité.

La liste des marchés conclus en 2020 est également portée à la connaissance du Comité.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20210402_030 : Assemblée Générale
Approbation du compte de gestion 2020

Nombre de délégués en exercice : 194	Pour :
Nombre de présents : 83	Contre :
Nombre de pouvoirs : 6	Abstention(s) :
Nombre de votants : 89	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.2121-31 et L.1612-13,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.*

Le compte de gestion est établi par le Receveur du Syndicat et retrace l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice.

Il reprend le résultat des exercices précédents, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés sur l'exercice.

Les résultats du compte de gestion doivent être conformes à ceux du compte administratif qui sera également soumis au vote.

Sur proposition du Receveur du Syndicat, le Comité décide :

- **D'approuver le compte de gestion 2020 du budget général,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents constituant le compte de gestion 2020 du budget général, auquel seront annexés les comptes de gestion des deux budgets annexes.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20210402_031 : Assemblée Générale
Adoption du compte administratif et affectation des résultats 2020

Nombre de délégués en exercice : 194	Pour :
Nombre de présents : 82	Contre :
Nombre de pouvoirs : 6	Abstention(s) :
Nombre de votants : 88	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L 5721-9 et L.1612-12 à L.1612-13,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** le budget primitif 2020 et les décisions modificatives prises au cours de l'exercice.

La 1^{ère} Vice-Présidente, Justine CHAUBAUD, présente le rapport suivant :

Le compte administratif du budget général est présenté selon la nomenclature comptable M14 applicable aux établissements publics à caractère administratif.

Celui-ci doit être conforme aux résultats du compte de gestion et mentionner les résultats de l'exercice précédent. Il doit également préciser les restes à réaliser, dont un état doit y être joint.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical doit élire un nouveau Président de séance. Le Président du Syndicat peut, même s'il n'est plus en fonction à ce moment de la séance, assister à la discussion, mais ne peut prendre part au vote.

Ainsi, après présentation du rapport joint en annexe, le Comité décide :

- **D'adopter le compte administratif 2020 du budget général, comme suit :**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	529 615,63 €
Recettes	529 615,36 €
Résultat de l'année	-0,27 €
Résultat de fonctionnement reporté	3 071,37 €
Résultat de clôture	3 071,10 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	0,00 €
Recettes	17 639,84 €
Résultat de l'année	17 639,84 €
Résultat d'investissement reporté	16 229,24 €
Solde des restes à réaliser	-11 677,25 €
Résultat de clôture	22 191,83 €

RESULTAT CUMULE	25 262,93 €
------------------------	--------------------

- D'affecter les résultats 2020 du budget général, comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Excédent de fonctionnement reporté (002)	3 071,10 €
Excédent d'investissement cumulé (001)	33 869,08 €

- De rappeler que les comptes administratifs des 2 budgets annexes seront joints au compte administratif du budget général :

> Le compte administratif du BA « travaux publics » :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	2 395 069,52 €
Recettes	1 962 464,48 €
Résultat de l'année	-432 605,04 €
Résultat de fonctionnement reporté	883 490,01 €
Résultat de clôture	450 884,97 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	229 485,19 €
Recettes	277 334,93 €
Résultat de l'année	47 849,74 €
Résultat d'investissement reporté	6 592,53 €
Solde des restes à réaliser	-15 061,10 €
Résultat de clôture	39 381,17 €

RESULTAT CUMULE	490 266,14 €
------------------------	---------------------

> Le compte administratif BA du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	10 297 519,21 €
Recettes	10 445 492,90 €
Résultat de l'année	147 973,69 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 540 796,38 €
Résultat de clôture	1 688 770,07 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 748 919,09 €
Recettes	1 470 004,53 €
Résultat de l'année	-278 914,56 €
Résultat d'investissement reporté	332 968,98 €
Solde des restes à réaliser	-247 194,83 €
Résultat de clôture	-193 140,41 €

RESULTAT CUMULE	1 495 629,66 €
------------------------	-----------------------



Pour le service gestion des déchets, l'année 2020 a été particulièrement impactée par :

→ La baisse des recettes d'exploitation :

- > Les ventes de matériaux ont reculé d'1/3, soit – 178 k€,
- > Les soutiens versés par les éco-organismes ont baissé de 9 %, soit 85 k€,
- > Les prestations de services ont enregistré une baisse de 14 %, soit 112 k€, sous l'effet principal de l'arrêt de la prestation de tri des emballages qui été effectuée pour le compte du SYMCTOM du Blanc (36).

→ La crise sanitaire, qui s'est traduit notamment par :

- > Le versement de la prime COVID aux agents : 46 K€,
- > Le recours à un 2nd agent d'entretien des locaux à compter de la mi-mars : 23 K€,
- > L'achat de protection individuelle et de produits d'entretien : 37 k€.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20210402_032 : Assemblée Générale
Présentation et vote du budget pour l'année 2021**

Nombre de délégués en exercice : 194	Pour :
Nombre de présents : 83	Contre :
Nombre de pouvoirs : 6	Abstention(s) :
Nombre de votants : 87	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L 5721-9 et L.1612-1 à L.1612-20,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.

Avant de procéder au vote du **budget 2021 du budget général**, le rapport joint en annexe est présenté par le Président.

Après examen du rapport, le Comité décide :

- **D'adopter le budget général 2021 dont les sections d'exploitation et d'investissement peuvent être synthétisées de la façon suivante :**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	584 000,00 €	580 928,90 €
REPORTS	002_Excédent de fonctionnement reporté	- €	3 071,10 €
Total de la section de fonctionnement		584 000,00 €	584 000,00 €
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés	32 691,83 €	10 500,00 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	11 677,25 €	- €
	001_Excédent d'investissement reporté	- €	33 869,08 €
Total de la section d'investissement		44 369,08 €	44 369,08 €
TOTAL du BUDGET (exploitation + investissements)		628 369,08 €	628 369,08 €

- De rappeler l'équilibre budgétaire 2021 des deux budgets annexes du Syndicat :

> Le budget annexe « travaux publics » :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	3 467 000,00 €	3 016 115,03 €
REPORTS	002_Excédent de fonctionnement reporté	- €	450 884,97 €
Total de la section de fonctionnement		3 467 000,00 €	3 467 000,00 €
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés	332 881,17 €	293 500,00 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	15 081,10 €	- €
	001_Excédent d'investissement reporté	- €	54 442,27 €
Total de la section d'investissement		347 942,27 €	347 942,27 €
TOTAL du BUDGET (exploitation + investissements)		3 814 942,27 €	3 814 942,27 €

> Le budget annexe du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	12 828 000,00 €	11 332 370,34 €
REPORTS	002_Excédent de fonctionnement reporté	- €	1 495 629,66 €
Total de la section de fonctionnement		12 828 000,00 €	12 828 000,00 €
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés	1 593 600,00 €	1 593 600,00 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	3 641 540,07 €	3 394 345,24 €
	001_Excédent d'investissement reporté	- €	54 054,42 €
	1068_Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	193 140,41 €
Total de la section d'investissement		5 235 140,07 €	5 235 140,07 €



Le budget gestion des déchets pour 2021 va financer les transformations du service à l'utilisateur qui interviendront en 2022, avec pour objectif de réduire la production de déchets et d'optimiser les charges d'exploitation dans le contexte d'augmentation continue de la TGAP jusqu'en 2025.

Ainsi, on peut synthétiser le budget de la façon suivante :

- > La **mobilisation de ressources importantes en section de fonctionnement** pour financer la campagne de sensibilisation des usagers et de distribution des bacs de collecte (797 K€), mais également pour développer le tri à la source des biodéchets (373 K€),
- > La **maîtrise des dépenses de gestion de service** qui n'augmentent que de 2,8 %, malgré la hausse de la TGAP (de 12 €/tonne à 30 €),
- > Des **anticipations de recettes prudentes** dans une conjoncture incertaine et toujours dégradée concernant les cours de vente des matériaux,
- > Un **programme d'investissement courant limité, intégralement autofinancé** (682 K€).

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20210402_033 : Assemblée Générale Modification du tableau des effectifs

Nombre de délégués en exercice : 194	Pour :
Nombre de présents : 83	Contre :
Nombre de pouvoirs : 6	Abstention(s) :
Nombre de votants : 89	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,*
- Vu** *la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.*

Le rapport qui suit est présenté par le Directeur :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vienne a transmis les tableaux d'avancement au titre de l'année 2021. La Loi d'août 2019 sur la transformation de la fonction publique a supprimé le passage en Commission Administrative Paritaire des avancements de grades. Pour ce faire, le Président du SIMER, par arrêté du 15 décembre 2020 a fixé les Lignes Directrices de Gestion, nécessaires pour la promotion des agents à compter du 1^{er} janvier 2021. Pour rappel, les avancements au choix sont sur proposition de l'autorité territoriale qui tient compte des conditions requises pour chaque cadre d'emplois mais également de la valeur professionnelle des agents suite aux évaluations annuelles.

Sur proposition du Président, il conviendrait de faire évoluer certains agents qui remplissent les conditions d'avancement dans leur cadre d'emploi. 24 agents seraient concernés en 2021, tout cadre d'emplois confondus, soit 25 % de l'effectif des fonctionnaires territoriaux.

D'autre part, et pour faire suite au dernier Comité, le Syndicat a enregistré plusieurs mouvements au sein de ses services.

Les tableaux des effectifs détaillés par budget se trouvant en annexe, retracent donc les différents mouvements liés à des recrutements ou des départs et aux avancements de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'approuver les tableaux des effectifs tels que présentés.**

☐ Débats / observations :

Monsieur BOSSEBOEUF souhaite savoir si certaines catégories d'emplois au SIMER perçoivent des rémunérations équivalentes au SMIC et quelle est le taux de prise en charge de l'Etat concernant les emplois aidés.

Le directeur lui indique que certains agents sont en effet proches de ce taux horaire mais que le régime indemnitaire versé mensuellement vient compenser. A propos des emplois aidés, il précise que l'Etat participe à hauteur de 70 %, mais qu'en contrepartie le Syndicat doit prendre en charge une formation qualifiante pour l'agent.

Mme COX souligne l'importance d'une rémunération équivalente et équitable entre les différents régimes en place au sein du SIMER (privé/public) afin d'éviter les conflits.

**N°C20210402_034 : Assemblée Générale
Mise en œuvre d'un Contrôle Allégé en Partenariat (CAP) concernant les dépenses
du chapitre 012 « Charges de personnel »**

Nombre de délégués en exercice : 194	Pour :
Nombre de présents : 83	Contre :
Nombre de pouvoirs : 6	Abstention(s) :
Nombre de votants : 89	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

☐ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L.5721-9, L1617-3, D1617-19 et l'annexe I,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- Vu** l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963,

Vu l'arrêté du 11 mai 2011 pris en application du préambule de l'annexe I du code général des collectivités territoriales portant fixation des modalités de justification des dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé (NOR BCRE1113038A – JO du 20 mai 2011) et modifié par l'arrêté du 6 janvier 2014.

La Vice-Présidente, Madame Josette COLAS, présente le rapport suivant :

Le SIMER a été sollicité par le Comptable Public pour mettre en œuvre un **Contrôle Allégé en Partenariat (CAP) pour les dépenses relevant du chapitre 012 « Charges de personnel »**. Cette politique de simplification des procédures, vise à renforcer la qualité et la fluidité de la chaîne de la dépense, tout en permettant une réduction de traitement et donc des délais de paiement.

La mise en œuvre d'un CAP est conditionnée à la réalisation d'une évaluation de l'ensemble de la chaîne de traitement des dépenses. Les procédures d'engagement, de liquidation, de mandatement et de paiement doivent être ainsi diagnostiquées en évaluant l'efficacité des contrôles opérés à chacune des étapes de traitement des dépenses.

A l'issue de cette évaluation et sur la base du rapport dressé par l'auditeur de la DDFIP, un plan d'actions pourra être, le cas échéant, élaboré conjointement avec le Comptable Public, afin de permettre la conclusion d'une convention de contrôle allégé en partenariat.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'autoriser le Président à signer la convention de contrôle allégé en partenariat pour les dépenses relevant du chapitre 012 « charges de personnel ».**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20210402_035 : Assemblée Générale
Adhésion du Syndicat à l'Association des Maires de la Vienne**

Nombre de délégués en exercice : 194	Pour :
Nombre de présents : 83	Contre :
Nombre de pouvoirs : 6	Abstention(s) :
Nombre de votants : 89	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,

Le Président présente le rapport qui suit :

Les établissements publics comme le SIMER peuvent désormais adhérer au même titre que les EPCI à l'association des Maires de la Vienne.

Cette adhésion permet notamment :

- De participer à des réunions d'échanges et/ou des groupes de travail
- D'accéder à des missions de conseil juridique, d'information ou de formation
- D'obtenir des données concernant les collectivités du Département de la Vienne

Le coût de la cotisation d'adhésion s'élève à 250 € (ce tarif est susceptible d'être réévalué lors de la prochaine Assemblée Générale de l'AMF 86).

Au regard de l'intérêt pour le SIMER d'intégrer le réseau de cette association, le Comité décide :

- **D'approuver l'adhésion du SIMER à l'association des Maires de la Vienne à compter de l'année 2021**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette adhésion.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

QUESTIONS DIVERSES

Madame COX se questionne sur les possibilités de traiter la jussie et indique que le SIAG souhaite prendre contact avec le SIMER à ce titre.

Patrick CHARRIER, Vice-Président, indique que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe rencontre la même problématique et qu'elle s'est orientée vers un bureau d'études situé au Blanc (36) pour les accompagner.

Serge GRIMAUD conseille quant à lui de se rapprocher d'une unité de méthanisation.

Patrick CHARRIER répond que cette solution ne fonctionne pas puisqu'il s'était déjà renseigné auprès d'un prestataire à Bouresse.

Sur un autre thème, Franck GERMANAUD, s'étonne de ne pas voir apparaître dans les documents de présentation les recettes provenant des sites d'enfouissement de Sommières-du-Clain et du Vigeant.

Le Président lui indique que ces deux sites n'appartiennent pas au Syndicat et qu'il n'y a donc pas lieu de percevoir des recettes.

> Point d'étape concernant la mise en œuvre de la Redevance Incitative :

L'augmentation des dépôts sauvages est soulevée par un membre de l'Assemblée.

Le Président rappelle que les dépôts sauvages relèvent de la police du Maire et qu'il est important de communiquer de manière très pédagogique auprès des ménages afin de mieux les sensibiliser. A ce titre, il propose que lors de la campagne de distribution des bacs individuels, le SIMER puisse évoquer ce point avec les usagers.

Hugues MAILLET s'interroge sur la mise en place des composteurs collectifs vis-à-vis des sites protégés (lien avec l'ABF).

La 1^{ère} Vice-présidente, Justine CHABAUD, indique que le SIMER dispose d'un technicien qualifié et compétent en la matière qui délivre aux communes concernées une étude complète retraçant notamment les points favorables et défavorables. Elle conclut en précisant que l'avis de l'ABF n'est pas requis pour ces implantations.

Sur ce thème, un membre de l'Assemblée s'inquiète des nuisances olfactives que pourraient générer ces points.

Le Président précise n'avoir à ce jour aucun retour négatif et que par ailleurs, le Syndicat dispose d'une plateforme de compostage sur son site de l'Eco-Pôle qui n'a jamais fait l'objet de ce type de difficulté.

Sur la question des fréquences de collecte, Jean-Claude BOSSEBOEUF fait part de son mécontentement concernant la mise en place d'une collecte tous les 15 jours.

Pour Monsieur GERMANAUD cela va être contre-productif et favoriser les dépôts sauvages.

Le Président répond que le SIMER n'est pas un pionnier dans le domaine, mais que les retours d'expériences pris auprès de collectivités, montrent que la mise en place de la redevance incitative n'augmente pas le nombre de dépôts sauvages.

Madame WUYTS-LEPAREUX espère que les maisons de retraite bénéficieront d'une fréquence de collecte plus adaptée.

Le Directeur indique que ces cas relèvent des professionnels et qu'il y aura donc un service adapté.

Sur ces propos, le Président complète en rappelant toute l'utilité de l'année à blanc.

Monsieur VAUZELLE s'interroge sur le devenir des bacs présents sur les points de regroupement actuels.

Le Président précise qu'ils seront soit réutilisés auprès ou bien recyclés.

Monsieur PLACENT demande qui payera pour les déchets produits dans les aires de camping-cars.

Le Président indique que ce sera aux Communes, comme actuellement.

Le directeur rappelle que ce nouveau système permettra de donner aux usagers les moyens de changer de comportement vis-à-vis de leur production de déchets et que par ailleurs le projet du SIMER est reconnu par l'ADEME et la Région.

Madame WUYTS-LEPAREUX de son côté, tient à apporter son témoignage positif à propos de la concertation avec les agents du SIMER, lors de laquelle l'ensemble des éléments ont été présentés aux élus de la commune et où les cas particuliers ont été étudiés.

Jean BUJAULT, qui représente la Commune de Lussac-les-Châteaux, demande si le SIMER envisage d'associer la Commune à la visite en porte à porte des habitants et notamment pour l'une des rues qui selon lui pourrait poser problème.

Le Président et le Directeur n'y voient pas d'objection particulière, le but du SIMER étant bien de travailler en concertation avec les Communes.

> Démonstration d'une des nouvelles bennes

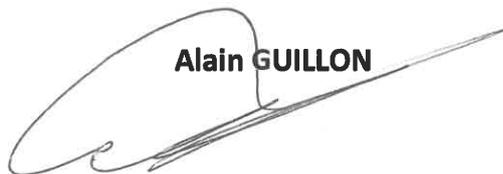
> Lancement de la démarche EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale)

Un délégué indique que l'Etat lance un appel à projet pour soutenir les projets réseaux de chaleurs.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

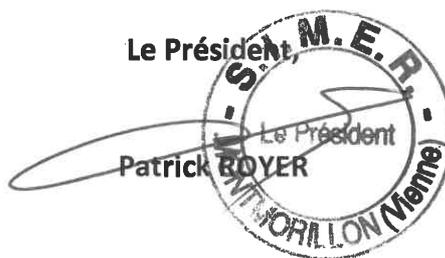
Le Secrétaire,

Alain GUILLON



Le Président,

Patrick BOYER



ANNEXES



Rapport de présentation Compte Administratif 2020

AR PREFECTURE

086-258600493-20210402-C20210402_031-DE
Regu le 04/05/2021

Article L.1612-2 du CGCT

Modifié par la loi 2013-403 du 17 mai 2013

I. Vue d'ensemble du Compte Administratif 2020

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	529 615,63 €	529 615,36 €	-0,27 €
	Section d'investissement	- €	17 639,84 €	17 639,84 €
REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	Section de fonctionnement	- €	3 071,37 €	
	Section d'investissement	- €	16 229,24 €	
Total réalisations + reports	Section de fonctionnement	529 615,63 €	532 686,73 €	3 071,10 €
	section d'investissement	0,00 €	33 869,08 €	33 869,08 €
RESTES A REALISER A REPORTER	Section de fonctionnement	- €	- €	
	Section d'investissement	11 677,25 €	- €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter	11 677,25 €	- €	-11 677,25 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	529 615,63 €	532 686,73 €	3 071,10 €
	Section d'investissement	11 677,25 €	33 869,08 €	22 191,83 €
	TOTAL CUMULE	541 292,88 €	566 555,81 €	25 262,93 €

AR PREFECTURE

086-258600493-20210402-C20210402_031-DE
Regu le 04/05/2021

2. Les dépenses de fonctionnement

Les **dépenses de fonctionnement** se sont élevées à 529 615,63 €, soit en évolution de 2 % (+ 12 k€) par rapport au CA 2019 (517 k€) :

- Les **charges de personnel**, qui représentent près de 80 % des dépenses du budget, sont en deçà des prévisions budgétaires, soit 421 102,63 €, mais restent toutefois en évolution par rapport à 2019 (+ 10,5 k€) en raison notamment du remplacement d'un agent en congé maternité
- Les **autres charges** sont quant à elles restées stables :
 - Les **charges à caractère général**, qui correspondent au 2^{ème} poste de dépenses, se sont élevées à 61 884,91 € (61 k€ en 2019)
 - Les **charges de gestion courante** à 28 988,25 €
 - Les **charges d'amortissement** se sont portées à 17 639,84 € (+ 700 €)



3

3. Les recettes de fonctionnement

Les **recettes de fonctionnement** se sont composées de :

- La **contribution des 2 budgets annexes** à hauteur de 521 738,06 €, soit + de 98 % des recettes de ce budget :
 - 380 868,78 € issus du BA gestion des déchets (73 %)
 - 140 869,28 € issus du BA travaux publics (27 %)
- Les **revenus provenant de la location d'un bâtiment** pour 7 683,72 €
- Divers autres produits** pour 193,58 €



4

3. Les dépenses et recettes d'investissement

✓ **Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée sur l'exercice 2020. Celles engagées ont été inscrites en restes à réaliser à hauteur de 11 677,25 € :**

- Matériels informatiques : 8 629,85 €
- Logiciels : 759,69 €
- Mobiliers : 2 287,71 €

✓ **Les recettes d'investissement se sont composées uniquement des amortissements à hauteur de 17 639,84 €**

The logo for SIMER, featuring the word "SIMER" in a bold, sans-serif font with a stylized circular graphic element above the "I".

AR PREFECTURE

086-2586 00493-20210402-C20210402_031-DE
Regu le 04/05/2021

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET DU PROJET DE BUDGET POUR 2021
SECTION de FONCTIONNEMENT / DEPENSES

Chapitres /Articles	Désignation	COMPTES ADMINISTRATIFS		BUDGETS	
		2019	2020	2020	2021
011	Charges à caractère général	60 981,87 €	61 884,91 €	84 000,00 €	88 100,00 €
6042	Achats prest.de serv.(autres que terrains à amé.)	- €	- €	4 000,00 €	2 000,00 €
60611	Eau et assainissement	175,51 €	226,78 €	200,00 €	200,00 €
60612	Energie - Electricité	455,68 €	2 175,17 €	1 000,00 €	2 500,00 €
60621	Combustibles	- €	- €	- €	- €
60632	Fournitures de petit équipement	605,68 €	675,07 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6064	Fournitures administratives	1 146,90 €	1 767,06 €	2 000,00 €	2 000,00 €
611	Contrats de prestations de service	3 512,39 €	3 882,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
6132	Locations immobilières	- €	- €	100,00 €	100,00 €
615221	Bâtiments	- €	- €	- €	- €
615228	Autres bâtiments	1 957,76 €	151,01 €	2 000,00 €	1 500,00 €
6156	Maintenance	25 318,47 €	32 004,39 €	27 000,00 €	33 000,00 €
6161	Assurances multirisques	878,85 €	955,62 €	900,00 €	1 000,00 €
6162	Assurance obligatoire	- €	- €	- €	- €
6168	Autres assurances	3 285,79 €	3 175,34 €	3 500,00 €	3 500,00 €
617	Etudes et recherches	- €	- €	8 500,00 €	9 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	1 620,72 €	1 370,47 €	1 700,00 €	1 700,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	- €	- €	500,00 €	500,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 028,21 €	- €	2 000,00 €	500,00 €
6226	Honoraires	- €	- €	500,00 €	500,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	- €	128,67 €	- €	- €
6231	Annonces et insertions	2 578,00 €	1 800,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	3 419,32 €	2 364,13 €	3 500,00 €	3 500,00 €
6233	Foires et expositions	2 685,00 €	756,00 €	2 700,00 €	2 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés	302,64 €	- €	1 500,00 €	1 500,00 €
6237	Publicité	390,00 €	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
		- €	98,70 €	200,00 €	200,00 €

		BUDGETS	
		2020	2021
	- €	- €	- €
	- €	- €	- €
	11 200,00 €	11 200,00 €	19 000,00 €
	- €	- €	7 500,00 €
	11 200,00 €	11 200,00 €	11 500,00 €
	22 000,00 €	22 000,00 €	22 500,00 €
	10 000,00 €	10 000,00 €	14 000,00 €
	6 000,00 €	6 000,00 €	7 000,00 €
	6 000,00 €	6 000,00 €	1 500,00 €
	669,24 €	669,24 €	2 869,08 €
	- €	- €	- €
	- €	- €	- €
	33 869,24 €	33 869,24 €	44 369,08 €

		BUDGETS	
		2020	2021
	16 229,24 €	16 229,24 €	33 869,08 €
	- €	- €	- €
	- €	- €	- €
	- €	- €	- €
	17 640,00 €	17 640,00 €	10 500,00 €
	4 312,00 €	4 312,00 €	200,00 €
	7 080,00 €	7 080,00 €	7 100,00 €
	6 077,00 €	6 077,00 €	3 000,00 €
	171,00 €	171,00 €	200,00 €
	33 869,24 €	33 869,24 €	44 369,08 €

		COMPTES ADMINISTRATIFS	
		2019	2020
	- €	- €	- €
	- €	- €	- €
	332,20 €	332,20 €	- €
	- €	- €	- €
	332,20 €	332,20 €	- €
	11 726,68 €	11 726,68 €	- €
	11 726,68 €	11 726,68 €	- €
	- €	- €	- €
	- €	- €	- €
	- €	- €	- €
	- €	- €	- €
	- €	- €	- €
	12 058,88 €	12 058,88 €	- €

		COMPTES ADMINISTRATIFS	
		2019	2020
	- €	- €	- €
	- €	- €	- €
	- €	- €	- €
	- €	- €	- €
	16 980,97 €	16 980,97 €	17 639,84 €
	4 281,19 €	4 281,19 €	4 312,10 €
	7 079,26 €	7 079,26 €	7 079,26 €
	5 449,23 €	5 449,23 €	6 077,19 €
	171,29 €	171,29 €	171,29 €
	16 980,97 €	16 980,97 €	17 639,84 €

4 922,09 € 17 639,84 €

Chapitres /Articles	Désignation
16	Emprunts et dettes assimilés
1641	Emprunts en cours
20	Immobilisations incorporelles
2031	Frais d'études
2051	Concessions et droits similaires
21	Immobilisations corporelles
2183	Matériel de bureau et matériel informatique
2184	Mobilier
2188	Autres immobilisations corporelles
20	Dépenses imprévues
001	Déficit d'investissement reporté
001	Déficit d'investissement reporté
	TOTAL GENERAL

SECTION d'INVESTISSEMENT/RECETTES

Chapitres /Articles	Désignation
001	Excédent d'investissement reporté
16	Emprunts et dettes assimilés
165	Dépôts et cautionnements reçus
021	Virement de la section de fonctionnement
021	Virement de la section de fonctionnement
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections
28051	Concessions et droits similaires
28132	Immeubles de rapport
28183	Matériel de bureau et informatique
28184	Mobilier
	TOTAL GENERAL

RF5IIITAT
AR PREFECTURE



PROJET de BUDGET 2021

Rapport de présentation



Articles L.1612-2 à L.1612-11 du CGCT

I. Les dépenses de fonctionnement

✓ **En section de fonctionnement, le projet de budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 584 000 €, soit une évolution de 15 K€ par rapport au BP 2020. Ainsi, conformément aux orientations budgétaires :**

Les charges de gestion courante seraient en hausse de près de 16 k€, passant ainsi de 31 k€ à 47 k€. Celle évolution est liée pour l'essentiel aux indemnités versées à l'exécutif du Syndicat qui a été renforcé en 2020 par 2 Vice-Présidents, pour permettre une meilleure représentation du SIMER sur le territoire (6 au total)

Les charges à caractère général évolueraient de 5 % (+ 4,1 k€), et s'élèveraient à 88 100 € sous l'effet de la hausse de la cotisation versée à l'Agence des Territoires de la Vienne dans le cadre de la maintenance informatique

Les charges de personnel évolueraient légèrement par rapport au BP 2020 en passant de 436 k€ à 438,5 k€

Les dotations aux amortissements connaîtraient quant à elles une baisse significative passant ainsi de 17 640 € à 10 500 k€. Celle-ci est liée à la fin des amortissements de différents biens et notamment ceux du site internet et du serveur informatique



2. Les recettes de fonctionnement

✓ Ces dépenses seraient couvertes par :

Les contributions versées par chacun des 2 budgets annexes au titre des charges de personnels et des autres charges de fonctionnement :

BUDGETS ANNEXES	CA 2020	BP 2021
Gestion des déchets (à hauteur de 73 %)	380 869 €	418 355 €
Travaux publics (à hauteur de 27 %)	140 869 €	154 734 €
TOTAL	521 738 €	573 089 €

Les revenus provenant de la location de l'immeuble appartenant au Syndicat, qui se porteraient à 7 600 €

L'excédent de fonctionnement reporté de 3 071 €



3. Les investissements pour 2021

✓ Les investissements pour 2021 se porteraient à 44 369,08 € (dont les 11 677,25 € RAR) et concerneraient notamment :

- L'extension du site internet avec notamment la création d'un espace réservé aux élus afin de faciliter l'accès aux documents institutionnels : 11 k€
- Une étude pour la refonte des systèmes informatiques et logiciels utilisés par le Syndicat : 7,5 k€
- Le renouvellement de matériels informatiques : 14 k€ (dont 8 629,85 € de RAR)
- L'acquisition de mobiliers : 7 k€ (dont 2 287,71 € de RAR)
- Divers petits investissements : 1,5 k€

✓ Ces investissements seraient financés par l'excédent d'investissement reporté de 33 869,08 € et les amortissements 10 500 €



PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET DU PROJET DE BUDGET POUR 2021

SECTION de FONCTIONNEMENT / DEPENSES

Chapitres /Articles	Désignation	COMPTES ADMINISTRATIFS		BUDGETS	
		2019	2020	2020	2021
011	Charges à caractère général	60 981,87 €	61 884,91 €	84 000,00 €	88 100,00 €
6042	Achats prest. de serv.(autres que terrains à amé.)	- €	- €	4 000,00 €	2 000,00 €
60611	Eau et assainissement	175,51 €	226,78 €	200,00 €	200,00 €
60612	Energie - Electricité	455,68 €	2 175,17 €	1 000,00 €	2 500,00 €
60621	Combustibles	- €	- €	- €	- €
60632	Fournitures de petit équipement	605,68 €	675,07 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6064	Fournitures administratives	1 146,90 €	1 767,06 €	2 000,00 €	2 000,00 €
611	Contrats de prestations de service	3 512,39 €	3 882,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
6132	Locations immobilières	- €	- €	100,00 €	100,00 €
615221	Bâtiments	- €	- €	- €	- €
615228	Autres bâtiments	1 957,76 €	151,01 €	2 000,00 €	1 500,00 €
6156	Maintenance	25 318,47 €	32 004,39 €	27 000,00 €	33 000,00 €
6161	Assurances multirisques	878,85 €	955,62 €	900,00 €	1 000,00 €
6162	Assurance obligatoire	- €	- €	- €	- €
6168	Autres assurances	3 285,79 €	3 175,34 €	3 500,00 €	3 500,00 €
617	Etudes et recherches	- €	- €	8 500,00 €	9 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	1 620,72 €	1 370,47 €	1 700,00 €	1 700,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	- €	- €	500,00 €	500,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 028,21 €	- €	2 000,00 €	500,00 €
6226	Honoraires	- €	- €	500,00 €	500,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	- €	128,67 €	- €	- €
6231	Annonces et insertions	2 578,00 €	1 800,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	3 419,32 €	2 364,13 €	3 500,00 €	3 500,00 €
6233	Foires et expositions	2 685,00 €	756,00 €	2 700,00 €	2 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés	302,64 €	- €	1 500,00 €	1 500,00 €
6237	Publicité	390,00 €	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
		- €	98,70 €	200,00 €	200,00 €

6241	Transports de biens				
6251	Voyages et déplacements				
6256	Missions				
6257	Réceptions				
6261	Frais d'affranchissement				
6262	Frais de télécommunications				
6281	Concours divers (cotisations)				
62872	Au budget annexe et aux régies municipales				
6288	Autres services extérieurs				
637	Autres impôts, taxes & vers. assimilés (autres org.)				
012	Charges de personnel et frais assimilés				
6218	Autres personnel extérieur				
6332	Cotisations versées au FNAL				
6336	Cotisations au centre national et CNFPT				
6338	Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur rémunérer.				
64111	Rémunération principale				
64112	NBI, supp. fam. de traite. & indemnité de résidence				
64131	Rémunération non-titulaire				
6451	Cotisations à l'URSSAF				
6453	Cotisations aux caisses de retraite				
6454	Cotisations ASSEDIC				
6455	Cotisations pour assurance du personnel				
6458	Cotisations aux organismes sociaux				
6475	Médecine du travail, pharmacie				
65	Autres charges de gestion courante				
6531	Indemnités des élus				
6532	Frais de mission				
6533	Cotisations retraite				
65558	Autres contributions obligatoires				
6574	Subv. fonct. aux asso. & autres pers. de droits privé				
65888	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
6615	Intérêts des comptes courants & de dépôts créditeurs				
67	Charges exceptionnelles				
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés				
022	Depenses imprévues				

	- €	- €	- €
	499,70 €	35,15 €	
	206,13 €	- €	
	109,40 €	- €	
	- €	- €	
	1 694,38 €	1 700,79 €	
	95,00 €	595,00 €	
	8 000,00 €	8 000,00 €	
	- €	- €	
	16,34 €	23,56 €	
	410 675,42 €	421 102,63 €	
	1 768,64 €	- €	
	1 052,59 €	1 084,06 €	
	4 113,66 €	4 137,36 €	
	631,63 €	650,34 €	
	265 164,55 €	248 460,54 €	
	7 944,78 €	7 330,90 €	
	- €	23 011,70 €	
	34 690,38 €	38 816,83 €	
	62 147,64 €	56 999,01 €	
	- €	932,36 €	
	5 516,39 €	5 990,15 €	
	26 833,00 €	33 689,38 €	
	812,16 €	- €	
	28 878,69 €	28 988,25 €	
	26 188,20 €	24 199,81 €	
	275,70 €	482,88 €	
	912,55 €	881,43 €	
	- €	3 422,29 €	
	1 500,00 €	- €	
	2,24 €	1,84 €	
	42,86 €	- €	
	42,86 €	- €	
	- €	- €	
	- €	- €	
	- €	- €	
	- €	- €	

	50,00 €	100,00 €
	500,00 €	500,00 €
	200,00 €	200,00 €
	500,00 €	500,00 €
	1 500,00 €	1 500,00 €
	1 750,00 €	1 700,00 €
	100,00 €	800,00 €
	8 000,00 €	8 000,00 €
	50,00 €	50,00 €
	50,00 €	50,00 €
	436 000,00 €	438 500,00 €
	- €	- €
	1 200,00 €	1 200,00 €
	4 550,00 €	4 700,00 €
	650,00 €	900,00 €
	266 430,00 €	237 000,00 €
	7 790,00 €	7 100,00 €
	15 700,00 €	42 000,00 €
	40 100,00 €	47 500,00 €
	63 350,00 €	57 500,00 €
	630,00 €	1 700,00 €
	5 800,00 €	6 000,00 €
	29 000,00 €	32 000,00 €
	800,00 €	900,00 €
	31 000,00 €	46 900,00 €
	26 500,00 €	39 900,00 €
	500,00 €	2 000,00 €
	950,00 €	1 400,00 €
	3 000,00 €	3 500,00 €
	- €	- €
	50,00 €	100,00 €
	- €	- €
	- €	- €
	- €	- €
	- €	- €
	- €	- €
	- €	- €

023	Virement à la section d'investissement	- €	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 980,97 €	17 639,84 €
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	16 980,97 €	17 639,84 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €
002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €
TOTAL GENERAL		517 559,81 €	529 615,63 €

SECTION de FONCTIONNEMENT / RECETTES

Chapitres /Articles	Désignation	2019	2020
013	Atténuations de charges	- €	- €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	- €	- €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	512 498,99 €	521 738,06 €
70841	aux budgets annexes, régies munic., CCAS et Caisse	410 675,42 €	421 102,63 €
70871	par la collectivité de rattachement	101 823,57 €	100 635,43 €
75	Autres produits de gestion courante	7 544,69 €	7 684,47 €
752	Revenus des immeubles	7 542,48 €	7 683,72 €
758	Autres produits divers de gestion	2,21 €	0,75 €
76	Produits financiers	32,27 €	27,66 €
7688	Autres	32,27 €	27,66 €
77	Produits exceptionnels	658,58 €	165,17 €
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	- €	- €
773	Mandats annulés	629,13 €	165,17 €
7788	Produits exceptionnels divers	29,45 €	- €
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €
TOTAL GENERAL		520 734,53 €	529 615,36 €

RESULTAT

3 174,72 € - 0,27 €

	- €	- €
	- €	- €
	17 640,00 €	10 500,00 €
	17 640,00 €	10 500,00 €
	- €	- €
	- €	- €
	568 640,00 €	584 000,00 €

BUDGETS

	2020	2021
	- €	- €
	- €	- €
	557 793,63 €	573 088,90 €
	436 000,00 €	438 500,00 €
	121 793,63 €	134 588,90 €
	7 610,00 €	7 610,00 €
	7 600,00 €	7 600,00 €
	10,00 €	10,00 €
	30,00 €	30,00 €
	30,00 €	30,00 €
	235,00 €	200,00 €
	- €	- €
	235,00 €	200,00 €
	- €	- €
	3 071,37 €	3 071,10 €
	3 071,37 €	3 071,10 €
	568 740,00 €	584 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT/DEPENSES

080-Z00000000-Z0210102-02Z00000000002Z02
Rscu le 04/05/2021

		BUDGETS	
		2020	2021
		- €	- €
		- €	- €
		11 200,00 €	19 000,00 €
		- €	7 500,00 €
		11 200,00 €	11 500,00 €
		22 000,00 €	22 500,00 €
		10 000,00 €	14 000,00 €
		6 000,00 €	7 000,00 €
		6 000,00 €	1 500,00 €
		669,24 €	2 869,08 €
		- €	- €
		- €	- €
		33 869,24 €	44 369,08 €

		COMPTES ADMINISTRATIFS	
		2019	2020
		- €	- €
		- €	- €
		332,20 €	- €
		- €	- €
		332,20 €	- €
		11 726,68 €	- €
		11 726,68 €	- €
		- €	- €
		- €	- €
		- €	- €
		- €	- €
		- €	- €
		12 058,88 €	- €

Chapitres /Articles	Désignation
16	Emprunts et dettes assimilés
1641	Emprunts en cours
20	Immobilisations incorporelles
2031	Frais d'études
2051	Concessions et droits similaires
21	Immobilisations corporelles
2183	Matériel de bureau et matériel informatique
2184	Mobilier
2188	Autres immobilisations corporelles
20	Dépenses imprévues
001	Déficit d'investissement reporté
001	Déficit d'investissement reporté
	TOTAL GENERAL

SECTION d'INVESTISSEMENT/RECETTES

		BUDGETS	
		2020	2021
		16 229,24 €	33 869,08 €
		- €	- €
		- €	- €
		- €	- €
		17 640,00 €	10 500,00 €
		4 312,00 €	200,00 €
		7 080,00 €	7 100,00 €
		6 077,00 €	3 000,00 €
		171,00 €	200,00 €
		33 869,24 €	44 369,08 €

		COMPTES ADMINISTRATIFS	
		2019	2020
		- €	- €
		- €	- €
		- €	- €
		- €	- €
		- €	- €
		16 980,97 €	17 639,84 €
		4 281,19 €	4 312,10 €
		7 079,26 €	7 079,26 €
		5 449,23 €	6 077,19 €
		171,29 €	171,29 €
		16 980,97 €	17 639,84 €

Chapitres /Articles	Désignation
001	Excédent d'investissement reporté
16	Emprunts et dettes assimilés
165	Dépôts et cautionnements reçus
021	Virement de la section de fonctionnement
021	Virement de la section de fonctionnement
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections
28051	Concessions et droits similaires
28132	Immeubles de rapport
28183	Matériel de bureau et informatique
28184	Mobilier
	TOTAL GENERAL

4 922,09 € 17 639,84 €

RFSLIITAT

PROPOSITION DE TABLEAU DES EFFECTIFS 2021

➔ BUDGET GESTION DES DECHETS

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.01.2021	MOUVEMENTS AU 01.07.2021	MOUVEMENTS AU 01.12.2021	POSTES OUVERTS
1 / AGENTS TITULAIRES FPT				
Catégorie B				
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1			1
Catégorie C				
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	+ 1*		2
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} cl – 31/35	0	+ 3*		3
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	3	- 1*		2
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} cl – 31/35	3	- 3*		0
Adjoint Administratif	0			0
Agent de Maîtrise Principal	4			4
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} cl	2	+ 5*	+ 1*	8
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} cl	33	- 5* + 4* - 1**	- 1*	30
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} cl – 31/35	5	+ 3*		8
Adjoint Technique	20	- 4* - 1**		15
Adjoint Technique – 31/35	4	- 3*		1
Sous-total / 1	76	- 2		74
2 / AGENTS NON TITULAIRES FPT				
Catégorie A				
Attaché – CDI Animation des Territoires	1	- 1**		0
Sous-total / 2	1	- 1		0
TOTAL GENERAL	77	- 3	0	74

* changement de grade

** suppression de poste suite à un départ

AR PREFECTURE

086-25860493-20210402-C20210402_033-DE
Resu le 04/05/2021

POUR INFORMATION

3 / CONTRATS DROIT PRIVE		
CDI – Directrice Projets et Mobilisation des Territoires		1
CDI – Responsable Exploitation		1
CDI – Chargé de la stratégie Biodéchets		1
CDI – Animateur QHSE		1
CDI – Responsable Communication		1
CDI – Chargée d'études et de Projets		1
CDI – Chargée d'exploitation (ressources – données)		2
CDI - Agent Qualifié de Maintenance		1
CDI - Conducteur matériel de collecte, d'enlèvement, de nettoyage		11
CDI – Conducteur d'engin, d'équipement de traitement des déchets – (Agent compostage)		1
CDI – Agent de d'accueil, de réception en déchèteries		3
CDI – Agent de d'accueil, de réception en déchèteries - 30 h / sem		1
CDD Projet – Chargée de la démarche EIT		1
CDD Projet – Animateur Biodéchets		1
Sous-total / 3		27
4 / CONTRATS AIDES		
Parcours Emploi Compétence 35 h		12
Parcours Emploi Compétence 32 h 30 mn		12
Parcours Emploi Compétence 30 h		9
Sous-total / 4		33
TOTAL GENERAL du POLE GESTION DES DECHETS		134

AIR PREFECTURE

066-25860493-20210402-C20210402_033-DE
Resu le 04/05/2021

BUDGET TRAVAUX PUBLICS

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.01.2021	POSTES OUVERTS AU 01.07.2021	POSTES OUVERTS AU 01.12.2021	POSTES POURVUS
AGENTS TITULAIRES				
Catégorie A				
Ingénieur	1			0
Catégorie B				
Catégorie C				
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1			1
Agent de Maîtrise	1			1
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} cl	5	- 1** + 2 *	+ 1*	7
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} cl	5	- 2 *	- 1 *	2
Adjoint Technique	3			3
Sous-total / 1	16	- 1	0	14
AGENTS CDI PUBLIC				
Ingénieur	1			1
Sous-total / 2	1			1
3 / AGENTS NON TITULAIRES – CONTRATS				
Catégorie A				
Ingénieur – Responsable d'exploitation		+ 1		0
Catégorie B				
Technicien	1			1
Catégorie C				
Adjoint Technique	7			7
Sous-total / 3	8	+ 1		8
TOTAL GENERAL	25	0	0	23

* changement de grade

suppression de poste suite à un départ

BUDGET GENERAL

GRADE	POSTES OUVERTS AU 01.01.2021	MOUVEMENTS AU 01.07.2021	MOUVEMENTS AU 01.10.2021	POSTES POURVUS
AGENTS TITULAIRES				
Catégorie A				
Attaché Principal	0	+ 1*		1
Attaché	3	- 1** - 1*		1
Catégorie B				
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	2	- 1**		1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1	- 1 **		0
Rédacteur	1	- 1** + 1*		1
Catégorie C				
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	+ 1*		2
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	2	- 2*	+ 1*	1
Adjoint Administratif	1		- 1*	0
AGENTS NON-TITULAIRES				
Catégorie A				
Attaché	1			1
AGENTS NON TITULAIRES				
Catégorie C				
Adjoint Administratif	1	- 1		0
TOTAL	13	- 5	0	8

* changement de grade

** suppression de poste suite au recrutement du chargé des affaires juridiques

AR PREFECTURE

066-2586.00493-20210402-C20210402_033-DE
Recu le 04/05/2021